

l'ancienne coutume est regrettable, comme nous avons raison d'ajouter, que ce fait est dû, en grande partie, aux efforts réunis des brouillons que comptent toutes les paroisses, soutenus par les hâbleurs politiques.

Nous sommes arrivés à l'année 1878, que les futurs historiens porteront, sans exagération, appeler l'année terrible. Un coup d'Etat dont l'appréciation n'entre pas dans le cadre de cette histoire, acheva de chauffer à blanc les deux partis politiques de la Province, porta grand nombre d'esprits à la température d'ébullition, et créa un malaise dont le choc en retour se fit sentir jusque dans les paroisses les plus reculées, à propos de tout et à propos de rien.

La paroisse du Cap-Santé, beaucoup trop politiqueuse même en temps ordinaire, éprouva naturellement le sort commun, et contracta la fièvre courante, qui provoqua un conflit entre le curé et les membres du Conseil de la paroisse. Les documents suivants, que nous reproduisons sans commentaires, résument cet incident malheureux d'une manière claire et complète.

Voici la teneur de ces documents :

Lettre des conseillers municipaux à l'Archevêque de Québec,
A Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Québec.

Monseigneur,

Lors de la révision de la liste électorale de cette paroisse, nous avons cru devoir ajouter à cette liste les noms de certaines personnes et refuser d'entrer les noms de certaines autres personnes.

Il y a dimanche huit jours, M. le curé de cette paroisse a lu en chaire une lettre de Votre Grandeur, comportant être la réponse à une lettre qu'il vous avait écrite.

D'après cette lettre nous constatons que M. le curé a posé à Votre Grandeur la question suivante : Si les conseillers de cette paroisse, dans le but de favoriser un parti politique, ont entré certaines personnes sur la liste, et refusé d'en entrer d'autres, se sont-ils rendus coupables de parjure, ou se sont-ils rendus coupables de péché grave.

La lecture de la lettre de Votre Grandeur a laissé la paroisse sous l'impression que nous sommes condamnés par Votre Grandeur comme ayant manqué à notre devoir et enfreint notre serment d'office. Nous n'avons pas besoin de dire que